

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trois avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absents et avaient donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Jacky BETHUS, Eric BRONDY.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service Conseil - Organisation - Procédures

## DÉLIBÉRATION N°2019\_014 DU 03/04/2019

**OBJET : Achat de denrées alimentaires pour l'unité centrale de production – Signature des accords-cadres à bons de commande**

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I 1°, 67 et 68 ;

**VU** le budget primitif ;

**VU** l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 15 janvier 2019 ;

**VU** le rapport d'analyse des offres ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 8 mars 2019 ;

**Rapporteur** : Miguel CHARRIER, adjoint au Maire

### EXPOSÉ

La Commune de Saint-Jean-de-Monts a engagé une procédure de consultation portant sur l'achat de denrées alimentaires pour l'unité centrale de production, à destination des écoles maternelles et élémentaires publiques, du multi-accueil et de l'accueil de loisirs. Les marchés actuellement en cours sont arrivés à échéance.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 15 janvier 2019 pour la réalisation des prestations, réparties en 11 lots et attribuées à un seul opérateur par lot.

La consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25-I 1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics, avec un minimum et un maximum fixés annuellement en valeur.

À l'issue de la procédure, 13 candidats ont remis une proposition dans les délais par voie dématérialisée. La proposition de la SAS VOLAILLES ELIE FRESLON (85 – Saint-Jean-de-Monts) a été éliminée, en raison de l'absence de certificat de signature électronique, tel que prévu à l'article 8.4 du règlement de consultation. Les autres candidatures, au vu de leur conformité, ont été admises.

L'analyse des offres a été effectuée au regard de tout ou partie des critères de prestations / valeur technique / performances en matière de protection de l'environnement / performances en matière d'approvisionnement direct.

Lors de sa réunion du 8 mars 2019, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir, sur rapport d'analyse, les fournisseurs ci-après :

Lot N°	Objet du lot	Titulaire	Montant minimum annuel (HT)	Montant maximum annuel (HT)
Lot 1	Produits laitiers et ovoproduits	OUEST FRAIS DISTRIBUTION (85 – Boufféré)	15 000,00 €	22 000,00 €
Lot 2	Produits de la mer frais	SAS VIVES EAUX (44 – Rezé)	9 000,00 €	15 000,00 €
Lot 3	Viande fraîche de bœuf, veau, agneau	SAS ACHILLE BERTRAND (85 – Les Herbiers)	15 000,00 €	22 000,00 €
Lot 4	Viande fraîche de porc	SAS ACHILLE BERTRAND (85 – Les Herbiers)	2 000,00 €	5 000,00 €
Lot 5	Volailles fraîches	SDA Société de Distribution Avicole SAS (44 – Ancenis)	6 000,00 €	12 000,00 €
Lot 6	Charcuterie	POMONA PASSIONFROID (44 – Carquefou)	500,00 €	4 000,00 €
Lot 7	Produits surgelés	POMONA PASSIONFROID (44 – Carquefou)	8 000,00 €	14 000,00 €
Lot 8	Légumes frais, fruits frais et herbes aromatiques	Non attribué	8 000,00 €	14 000,00 €
Lot 9	Épicerie	PRO À PRO DISTRIBUTION (35 – Saint-Gilles)	13 000,00 €	20 000,00 €
Lot 10	Produits bio (marché réservé - article 36-I de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics)	ADAPEI - ARIA DE VENDÉE (85 – La Roche-sur-Yon)	7 000,00 €	13 000,00 €
Lot 11	Boulangerie - Viennoiserie	SARL LA VENDÉE GOURMANDE (85 – Saint-Jean-de-Monts)	3 000,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>86 500,00 €</b>	<b>147 000,00 €</b>

L'assemblée délibérante est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à bons de commande avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres, pour une durée de 24 mois à compter du 15 avril 2019, avec possibilité de reconduction tacite pour une période de 12 mois, soit une date limite de fin ainsi fixée au 14 avril 2022 au plus tard.

Les bons de commande sont émis sans négociation ni remise en concurrence, en application de l'article 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est précisé que le lot n°8 « Légumes frais, fruits frais et herbes aromatiques » a été déclaré infructueux, en raison de l'absence d'offres.

Ce lot fera l'objet d'une attribution ultérieure.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les accords-cadres à bons de commande avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres et désignés ci-avant ;
- **DIT** que les dépenses seront financées par les crédits inscrits à la section correspondante au Budget principal.

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le

signé tous les membres  
ID : 085-218502342-20190403-2019\_014-DE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le quatre avril deux mille dix-neuf.

**Le Maire**



**André RICOLLEAU**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le



ID : 085-218502342-20190403-2019\_014-DE